



Introduction

Les enjeux du droit des pêches

15 mai 2023

Auteur : Anaïd PANOSSIAN,
Experte indépendante en droit de la mer et pêche
Membre du CDMO

Table des matières

Introduction	4
I. Les enjeux de la pêche au 21 ^{ème} siècle	6
A - Rétrospective historique	6
De la liberté... ..	6
... à la nécessité d'encadrement	6
B - Le contexte actuel : la surexploitation.....	7
1. Les raisons de cette surexploitation	7
2. Comprendre et analyser la situation actuelle du secteur des pêches et de l'aquaculture	8
C - Organisation de l'activité de pêche	13
1. Organisation de la chaîne de valeur.....	13
2. Les espèces commerciales	14
3. Les engins et techniques de pêche	15
D - La pêche : un secteur transdisciplinaire aux enjeux globaux	16
1. Un enjeu de sécurité alimentaire, directe et indirecte	16
2. Un enjeu socio-économique.....	18
3. L'environnement marin	18
4. La transparence dans la pêche	19
5. Enjeux liés au développement de l'aquaculture	19
6. La sécurité sanitaire des produits halieutiques « <i>food safety</i> »	20
7. Une dichotomie Nord-Sud.....	21
II. Introduction au droit des pêches	21
A - Ses origines, sa genèse	21
B - Définitions.....	22
C - La pêche responsable.....	23
D - Les principaux acteurs	24
E - Enjeux du droit entre gestion-conservation-exploitation.....	25
F - Problématique du cours	26

Présentation

Ce module introductif a pour objectif de présenter la pêche maritime en tant qu'activité commerciale et ses enjeux au niveau international, afin d'introduire les concepts juridiques nécessaires à son encadrement.

Les objectifs du module

À la fin du module *Introduction du cours de Droit des pêches*, l'apprenant-e sera capable de :

- Expliquer les enjeux globaux liés à la pêche maritime au niveau international
- Définir les termes relatifs à la pêche et au droit des pêches
- Argumenter l'intérêt et les défis du droit des pêches

Introduction

Définition – Pêche :

Correspond à la pêche, la capture, la prise, la mise à mort ou le prélèvement de poisson, ou toute tentative effectuée à ces fins, incluant toute autre activité dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle résulte dans la pêche ou la tentative de pêche ou la capture, la prise, la mise à mort ou le prélèvement de poisson, ou toute opération visant à l'exécution ou à la préparation de l'une des activités susmentionnées. (FAO)

Important

Nous ne nous limiterons pas à cette définition : nous inclurons les activités pré-captures (préparation du matériel, financements, etc.) et post captures (transformation, commercialisation etc.), approché également retenue par la FAO.

Nous nous consacrerons à la **pêche à vocation commerciale**, sans entrer dans les détails de la pêche récréative ou de loisir¹.

Précision

Dans le domaine de la pêche, on emploie le terme **halieutique**. Cela caractérise ce qui est en rapport avec le milieu aquatique dont les espèces vivantes qui y sont présentes, soit qui se rapporte à la pêche. Employé comme substantif il désigne le domaine scientifique qui étudie la pêche. Le plus souvent il est employé comme adjectif (ex. : les ressources halieutiques sont celles ciblées par la pêche). Un(e) **halieute** est un(e) scientifique qui étudie la pêche.

On parle également des **ressources halieutiques**, pour désigner les ressources marines ciblées par la pêche.

NB : avec le développement de l'industrie des **algues**, on parle maintenant de **systèmes ou produits alimentaires aquatiques** et non seulement de ressources halieutiques.

Nous aborderons également l'**aquaculture**, ou pisciculture, qui est défini par la FAO comme étant : l'**élevage d'organismes aquatiques** (poissons, mollusques, crustacés, plantes aquatiques...) avec 2 conditions :

- une intervention humaine dans le processus d'augmentation de la production : mise en charge

¹ La pêche se pratique également comme une activité de **loisir** et non commerciale. La pêche de loisir concerne les activités de pêche non commerciales exploitant les ressources aquatiques marines vivantes à des fins récréatives, touristiques ou sportives.

régulière, alimentation, protection ...

- une propriété individuelle ou juridique du stock en élevage

Remarque

On parle de **pêche maritime** lorsqu'elle se déroule en mer ou océan, et de **pêche continentale** lorsqu'elle se déroule dans les eaux intérieures.

Notre cours portera essentiellement sur la régulation des activités de pêche maritime et océaniques (bien que les règles s'appliquent également à la pêche continentale).

Important

Tout type d'activité de pêche se doit d'être encadré pour éviter la surexploitation. On pense en premier aux effets de la pêche industrielle mais soulignons que la pêche artisanale si elle n'est pas encadrée, peut aussi mener à la surexploitation des ressources qu'elle cible.

Afin de comprendre le droit des pêches, et ainsi son intérêt et comment il est mis en œuvre, il est important de s'intéresser à ce qu'est la pêche, ce qu'elle représente, en quoi elle consiste et les difficultés actuelles.

En tant que consommateurs et consommatrices, de plus en plus exigeants, vous êtes directement concerné-e-s par cela.

Ref. :

Glossaire du cours

Glossaire IFREMER : <https://wwz.ifremer.fr/peche/Glossaire/Glossaire>

Glossaire FAO : <http://www.fao.org/faoterm/collection/fisheries/fr>

SALMON Jean (sous dir.), Dictionnaire de droit international public, Bruylant, Bruxelles, 2001, 1198

I. Les enjeux de la pêche au 21^{ème} siècle

Afin de comprendre les enjeux actuels de la pêche, il est important de retracer son évolution historique, où la liberté a conduit à une surexploitation des ressources halieutiques, nécessitant un encadrement juridique comme nous le verrons en deuxième partie.

A - Rétrospective historique

Les mers et océans recèlent des richesses naturelles considérables que l'être humain a très tôt exploitées, principalement pour subvenir à ses besoins alimentaires. La pêche s'est progressivement développée pour devenir une activité économique à part entière. La révolution industrielle du XIX^{ème} siècle aura des répercussions sérieuses sur l'exploitation des ressources marines.

Historiquement et religieusement les ressources marines ont été considérées comme inépuisables². L'être humain a alors puisé dans les océans sans se soucier des lendemains. Quel désenchantement de voir que les richesses de la mer ne pouvaient faire l'objet d'une exploitation infinie, sans limites, sans règles.

En bouleversant « le monde de la pêche par l'arrivée des navires », l'ère industrielle amenait, à la fin du 19^{ème} siècle, le débat sur la conservation de la ressource à rechercher des solutions institutionnelles au plan international.

De la liberté...

Érigée dès le XVII^{ème} siècle en principe de droit international, la **liberté de navigation** entre les Nations a induit, en parallèle, la **liberté de la pêche**. Dans son « Mare Liberum » publié en 1609, Grotius opposait « la capture du poisson en rivière qui ne peut être libre car cela conduirait à son rapide épuisement, à la pêche en mer qui est libre, car il est impossible d'en épuiser les richesses »³.

... à la nécessité d'encadrement

A l'inverse de ce raisonnement, certains juristes soulignaient à la même époque, la nécessité de préserver les ressources vivantes de la mer. Par exemple, en 1653, le publiciste écossais William Welwood réfutait les

² OCDE, *Cohérence des politiques dans le secteur des pêches en Afrique de l'Ouest*, Éd. OCDE, Paris, 2008, p. 60.

³ BEURIER Jean-Pierre, « Le droit international des pêches maritimes », in *Droits maritimes*, t. III, Éd. Juris, Lyon, 1998, p. 17-18.

arguments de Grotius en observant que la liberté de la pêche conduisait à une surexploitation des fonds au large des côtes de l'Écosse.

L'ère industrielle avec l'arrivée de navires amenait, dès la fin du 19^{ème} siècle, le débat sur la conservation de la ressource à rechercher des solutions institutionnelles et juridiques internationales.

B - Le contexte actuel : la surexploitation

1. Les raisons de cette surexploitation

Définition – Surexploitation :

La **surexploitation** désigne le stade où un prélèvement de ressources naturelles renouvelables dépasse le stade de la renouvelabilité naturelle.

La rentabilité du marché des produits de la mer, ainsi qu'une demande croissante, vont progressivement vider les mers et océans de leurs ressources.

En parallèle, peu à peu, les espaces maritimes ne vont pas échapper à la tendance générale de réglementation : le droit de la mer va intervenir pour « nationaliser » des espaces jusqu'à leurs libres d'accès.

Depuis plus d'un demi-siècle, on a assisté à une **augmentation des capacités de pêche** et par conséquent de **l'effort de pêche**, ce qui a directement conduit à la **surexploitation** des ressources halieutiques, dont certaines sont menacées d'extinction. Cette surexploitation de nombreux stocks de poissons est la conséquence du phénomène d'*overfishing*, soit « **la combinaison d'un effort de pêche accru et d'un rendement moindre** »⁴ = certains stocks ont été exploités au-delà de leur productivité naturelle.

Précision :

Surexploitation = **surcapacité** (trop de navires de pêche) + **effort de pêche** (moyens et puissances de captures) accru⁵.

=> **Surpêche** = lorsque la pression de pêche exercée sur un stock est supérieure à celle permettant son exploitation maximale durable. A moyen terme, la surpêche entraîne la surexploitation du stock. (Ifremer)

⁴ LEHARDY Magali, « Problèmes juridiques posés par l'exploitation des ressources biologiques en haute mer », p. 3-4.

⁵ Les techniques de pêche intensives et la conception assistée par ordinateurs a permis une amélioration des navires et engins de pêche en augmentant la rentabilité des opérations de pêche. (voir glossaire)

Important :

Ces phénomènes de **surpêche** et de **surexploitation** ne sont **pas** totalement **irréversibles**.

Les ressources halieutiques **sont renouvelables** : enrayer la surexploitation par la prise de mesures spécifiques pour rendre l'exploitation durable => équilibre entre exploitation et capacité des espèces à se renouveler.

2. Comprendre et analyser la situation actuelle du secteur des pêches et de l'aquaculture

L'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation – FAO - produit un rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA). Le dernier a été publié en septembre 2022, et présenté lors du dernier Comité des pêches de la FAO (COFI) du 5-9 septembre 2022.

- **Dernier numéro: La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022, « Vers une transformation bleue »** : <https://www.fao.org/publications/sofia/2022/fr/>
- **Présentation PPT** : <https://www.fao.org/3/cc0874en/cc0874en.pdf>

a) Les différents secteurs de la pêche

Le secteur de la pêche de capture est principalement organisé en : pêche industrielle et la pêche artisanale.

Définitions – pêche industrielle / pêche artisanale :

La **pêche industrielle** se pratique en haute mer et en zone économique exclusive (ZEE) sur des navires d'une envergure importante, des chalutiers industriels ou des thoniers ayant des capacités de captures importantes, basée sur des technologies sophistiquées qui impliquent un investissement lourd.

S'agissant de la **pêche artisanale**, elle est souvent définie par défaut, par opposition à la pêche industrielle

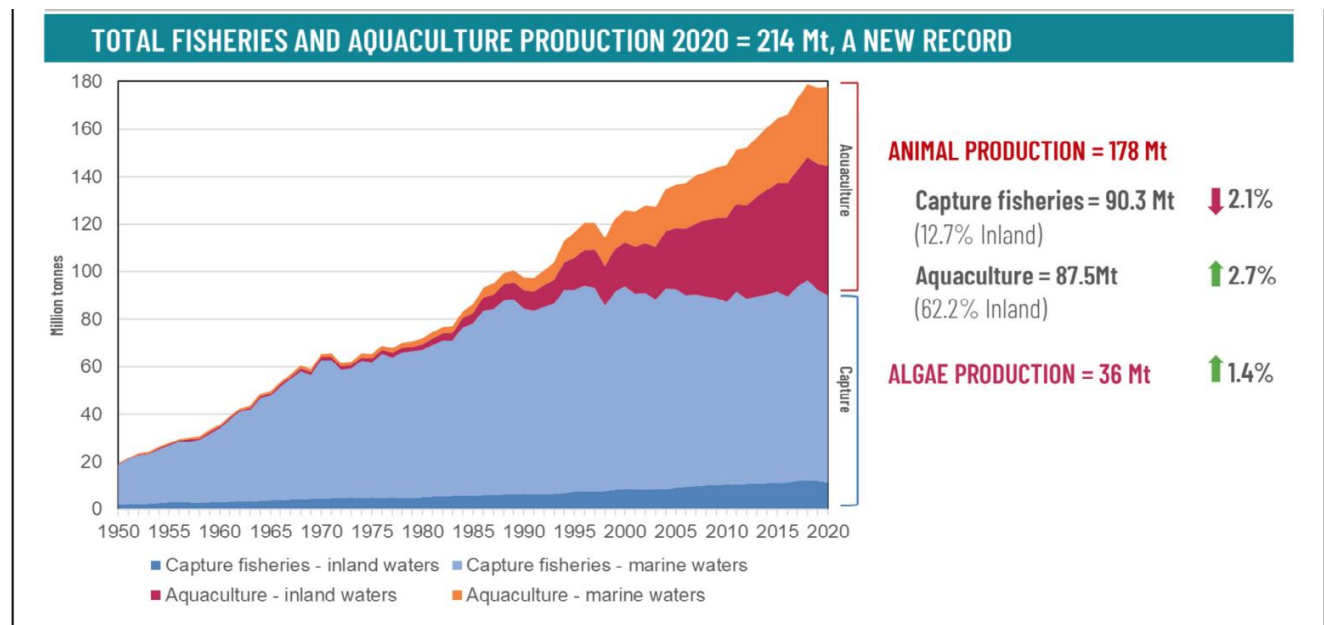
En effet, il n'existe pas de définition officielle de ce que l'on entend par pêche artisanale ou pêche à petite échelle ; c'est une désignation très relative car une pêcherie pourra être considérée comme artisanale dans un État industrialisé alors qu'elle pourra être considérée comme industrielle dans un autre. Il s'agit en général d'une pêche pratiquée avec des petites embarcations, motorisées ou pas, proche des côtes, avec des techniques relativement simples (filets, lignes), dont le marché est plus limité.

Il existe également une pêche intermédiaire, dite pêche semi industrielle.

On oppose aussi les types de pêche en fonction de la zone où elles sont pratiquées, on trouvera alors les terminologies pêche côtière, pêche hauturière...

b) Données sur la production halieutique et aquacole mondiale⁶

La FAO estime que quelque 600 millions de personnes dépendent de la pêche et de l'aquaculture d'une manière ou d'une autre pour vivre et assurer leur subsistance



Production

- Production mondiale totale d'animaux aquatiques et d'algues: 214 millions de tonnes
- Valeur à la première vente de la production d'animaux aquatiques: 406 milliards d'USD
- Pêche de capture en mer: 78,8 millions de tonnes
- Pêche de capture en eau douce: 11,5 millions de tonnes
- Production aquacole d'animaux aquatiques: 87,5 millions de tonnes, un nouveau record

Consommation et commerce

- Valeur du commerce international des produits halieutiques et aquacoles: 151 milliards d'USD
- Consommation humaine totale (à l'exclusion des algues): 157 millions de tonnes (89%. Le reste = production de farines et d'huiles de poisson.
 - = + 3,0 % par an depuis 1961 = 20,2 kg par habitant, plus de deux fois la consommation

⁶ Données rapport SOFIA 2022 .

enregistrée dans les années 1960.

- Les produits alimentaires aquatiques ont fourni quelque 17 % des protéines animales consommées. Cette part s'établissait à 23 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et dépassait les 50 % dans plusieurs régions d'Asie et d'Afrique.

Emploi et flottilles

- 58,5 millions de personnes, dont 21 % de femmes, employées dans le secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture
- 84 % en Asie (pêcheurs et pisciculteurs)
- 4,1 millions bateaux de pêche dans le monde
- Asie = 2,68 millions de bateaux, soit 2/3 environ de la flottille mondiale (= la plus grande flottille)

Encadré 1 - L'implication des femmes dans les activités de pêche

- **À l'échelle mondiale, la proportion de femmes dans l'effectif total de l'aquaculture (19 %) est supérieure à celle de la pêche de capture (12 %).**
- **Les femmes jouent un rôle crucial tout au long de la chaîne de valeur du poisson, fournissant la main-d'œuvre dans les pêcheries commerciales et artisanales.**
- **Lorsqu'elles disposent de technologies et de capitaux appropriés, elles opèrent également comme petits entrepreneurs, en particulier dans des exploitations artisanales familiales.**
- **Nombre d'auteurs (et d'ONG signalent qu'un travailleur du secteur des produits de la mer sur deux est une femme, si l'on considère à la fois les secteurs primaire et secondaire.**
- **Les études et approches des questions liées à l'égalité des sexes se sont multipliées, montrant que les femmes se voient souvent attribuer les rôles les plus instables, ou des postes mal ou pas du tout rémunérés qui exigent des qualifications moindres, le plus souvent dans le secteur secondaire, et qu'elles souffrent d'un manque ou d'une absence totale de reconnaissance.**
- **A ce jour, les études statistiques sur le travail des femmes dans le secteur de la pêche sont toujours limitées**

Pour aller plus loin :

- Anaïd Panossian, « Rendre l'invisible, visible : le secteur artisanal et les femmes au cœur des enjeux de pêche et de sécurité alimentaire », *Les enjeux alimentaires du XXI^{ème} siècle, L'observateur des Nations-Unies*, 2015-2, Volume 39, Aix-en-Provence, 2016, p. 31-66.
- ICSF, Women in fisheries website : <https://wif.icsf.net/>
- DURIGHELLO ANDRÉA, « Pour aller loin, il faut être ensemble. Les femmes de la pêche artisanale ivoirienne savent pourquoi », 8 mars 2023, <https://www.capecffa.org/blog-actualites/pour-aller-loin-il-faut-tre-ensemble-les-femmes-de-la-pche-artisanale-ivoirienne-savent-pourquoi>
- CAPE, « Sous-comité du commerce du poisson (FAO): Il faut mieux reconnaître le rôle des femmes dans la pêche », 14 septembre 2023, <https://www.capecffa.org/blog-publications/sous-comit-du-commerce-du-poisson-il-faut-mieux-reconnatre-le-rle-des-femmes-dans-la-pche>

c) La situation critique de la majorité des stocks halieutiques

La part des stocks de poissons exploités à un niveau biologiquement durable à l'échelle mondiale est passée de 90 % en 1974 à 65,8 % en 2017 (FAO).

Définition – Stock :

En halieutique, c'est la partie exploitable d'une espèce dans une zone donnée (sont donc exclus les juvéniles, œufs, larves non en taille exploitable). Au sein d'une même espèce il y a parfois des groupes qui vivent sur des zones différentes et qui ne se rencontrent (Ifremer)

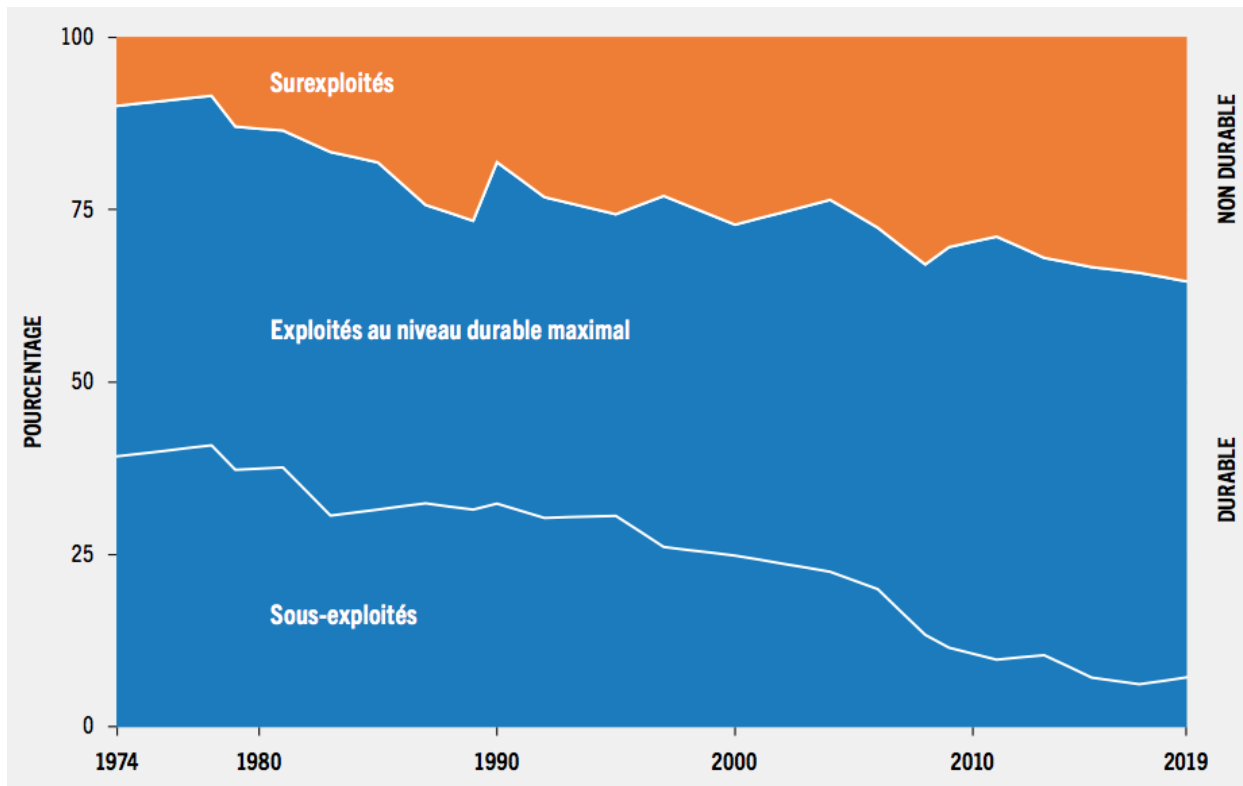
Précision :

Les stocks peuvent être qualifiés en fonction de leur niveau d'exploitation. Les mesures de gestion devront s'adapter à chaque stock.

L'état des stocks peut être qualifié comme suit (voir glossaire) :

- Stocks pleinement exploités
- Stocks modérément exploités
- Stocks surexploités
- Stocks épuisés
- Stocks sous-exploités
- Stocks en reprise

Evolution de la situation des stocks halieutiques mondiaux, 1974-2019



Source : FAO SOFIA 2022

Selon les données de la FAO:

- 64,6 % des stocks exploités l'étaient à un niveau durable en 2019, soit un recul de 1,2 % par rapport à 2017
- 82,5 % du volume total des débarquements proviennent de stocks exploités à un niveau durable : en 2019, soit une progression de 3,8 % par rapport à 2017

Attention : ce chiffre est à prendre avec du recul car il ne comptabilise que les débarquements contrôlés, et non ceux qui échappent aux contrôles, voir aux réglementations de manière générale.

Cela ne correspond donc pas la réalité, sachant qu'en plus il est difficile d'avoir des données réellement à jour de tous les stocks (à défaut de données scientifiques fiables).

Précision :

Les espèces les plus prisées (plus grande valeur ajoutée) = les plus exploitées ;

- Espèces démersales de poissons (morue, merlu, poissons plats, etc.)
- Crustacés et de céphalopodes (pieuvre, calamar, sèche, poulpe, etc.) ;
- Grandes espèces qui ont un taux de reproduction inférieur (thonidés et requins)

L'**épuisement**, voire la **disparition**, de certaines espèces affecte certes le stock lui-même ET déséquilibre également tout l'écosystème.

Exemple :

La surexploitation des thonidés entraîne un accroissement d'organismes marins et d'espèces marines de second niveau qui sont normalement leurs proies (et en haut de la chaîne alimentaire, il y a les requins).

La pêche doit donc s'adapter aux conditions de vie du stock. Leur potentiel de renouvellement étant limité, un **équilibre** doit être trouvé entre leur exploitation et leur conservation. **C'est là que le droit intervient.**

➤ Projections

- La consommation devrait progresser de 15 % et atteindre en moyenne 21,4 kg par habitant en 2030⁷,
- La production totale d'animaux aquatiques devrait s'élever à 202 millions de tonnes en 2030, pêche et aquaculture => des 100 millions de tonnes en 2027, puis 106 millions de tonnes en 2030.

C - Organisation de l'activité de pêche

1. Organisation de la chaîne de valeur

Comprendre le secteur de la pêche implique de l'appréhender dans sa globalité, c'est à dire sur toute la chaîne de valeur, soit de la capture à la consommation, impliquant notamment la **transformation** et la **commercialisation**.

Précision

Bien que le mode privilégié de consommation pour les apports nutritifs soit le **frais**, cela est loin d'être la source la plus aisée en termes d'accessibilité et d'hygiène sanitaire. Certains navires congèlent, voire surgèlent à bord directement. Pour les ressources pélagiques, la **mise en conserve** est une des méthodes principales. D'autres méthodes existent, notamment pour le secteur artisanal comme le **séchage**, le **salage** et le **fumage**.

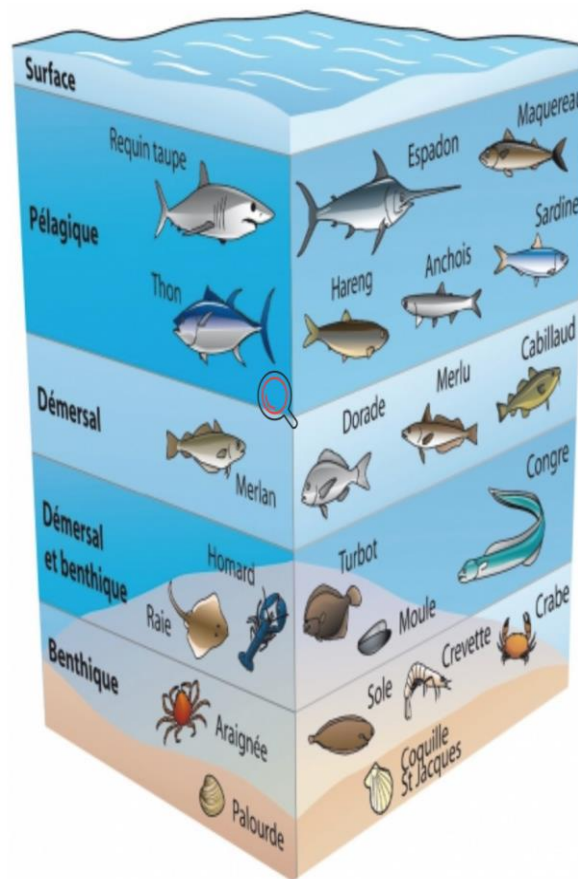
⁷ Principalement sous l'effet de la hausse des revenus et de l'urbanisation, des modifications apportées aux pratiques après récolte/capture et aux pratiques de distribution, et de l'évolution des tendances alimentaires vers une meilleure santé et une meilleure nutrition.

Ressource visuelle :

Vidéo de la FAO sur la chaîne de valeur dans le secteur de la pêche artisanale : <https://youtu.be/gYZJAVTJC7o>

2. Les espèces commerciales

Il est important de connaître les noms et caractéristiques des principaux groupes d'espèces halieutiques car les régimes d'exploitation, gestion et conservation seront distincts en fonction des catégories.



8

Les principales espèces halieutiques sont (voir glossaire) :

- Pélagiques
- Démersaux : Espèces démersales / et benthiques ou de fond
- Céphalopodes
- Crustacés

⁸ <https://www.zeevruchtengids.org/fr/techniques-de-peche-et-environnement>

Comme vu précédemment, on parle aussi de stocks, et il est important de connaître les caractéristiques principales des différents stocks car ils feront l'objet de réglementations et mesures de gestion différentes :

- Stocks migrateurs
- Stocks chevauchants (ou partagés)
- Stocks de haute mer

Définition – Pêcherie :

Zone correspondant à un stock (Ifremer)

3. Les engins et techniques de pêche

De nombreuses techniques de pêche sont utilisées par les pêcheurs qui choisissent leur engin de pêche en fonction des espèces qu'ils recherchent.

De la pêche à pied, aux canots, pirogues, jusqu'aux thoniers surgélateurs, il existe plusieurs types d'engins de pêche et de techniques de pêche.

Précision

Dans ce cours, nous ferons référence aux navires équipés pour une exploitation commerciale.

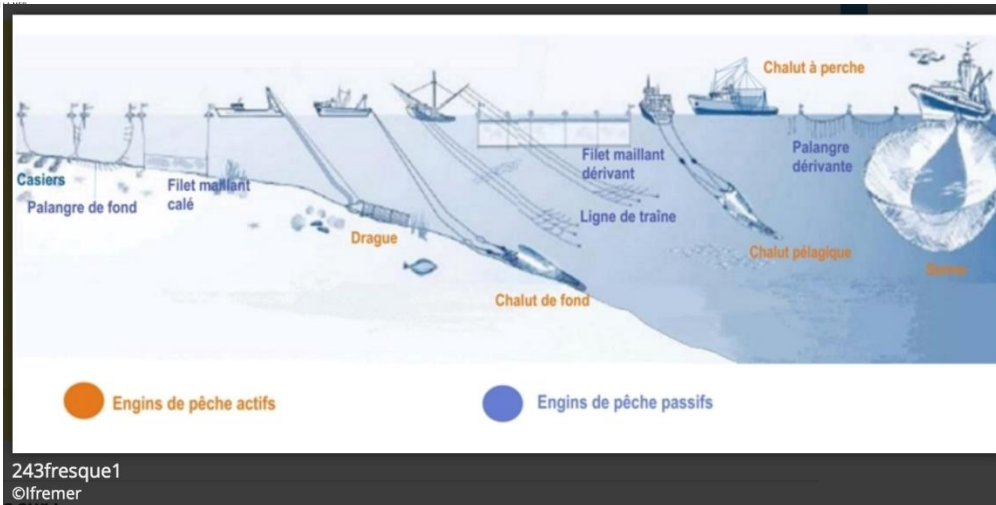
Les engins de pêche utilisés de nos jours par les pêcheurs professionnels permettent, de capturer les poissons, crustacés et mollusques avec efficacité.

Ils font l'objet de recherches afin de mettre en œuvre des **méthodes de pêche plus respectueuses de l'environnement**, plus sélectives par rapport aux espèces visées, en limitant la capture d'espèces indésirables (prises accessoires), et plus sécurisées au niveau des conditions de travail à bord.

Certains engins/techniques sont plus sélectifs que d'autres, c'est-à-dire que certaines méthodes ne différencient pas les espèces qu'elles capturent et d'autres peuvent causer des dommages directs à l'environnement, alors que certaines ciblent des espèces et perturbent dans une moindre mesure les écosystèmes et l'environnement en général.

On classe les engins de pêche en deux grandes familles : les **engins passifs** et les **engins actifs**. Ces deux catégories ne cohabitent pas toujours aisément.

- Les **engins actifs** sont déplacés sur le fond ou en pleine eau pour capturer les espèces recherchées
- L'**engin passif** ou « dormant » ne bouge pas, C'est le mouvement des poissons qui les conduit à se faire prendre (comme un piège).



Engins de pêche : actifs vs passifs (© Ifremer)

Ref. : Thermes, S., Van Anrooy, R., Gudmundsson, A. & Davy, D. 2023. *Classification and definition of fishing vessel types*. Second edition. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper, No. 267. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc7468en>

D - La pêche : un secteur transdisciplinaire aux enjeux globaux

Afin de comprendre les défis de la pêche et par la suite de la réglementation, il est important de saisir les différents intérêts et enjeux que revêt le secteur.

MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE Tendances au cours des 25 dernières années

1. Un enjeu de sécurité alimentaire, directe et indirecte

La pêche est avant tout une activité de subsistance pour atteindre la **sécurité alimentaire, directe et indirecte**. Les produits alimentaires aquatiques contribuent plus que jamais à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

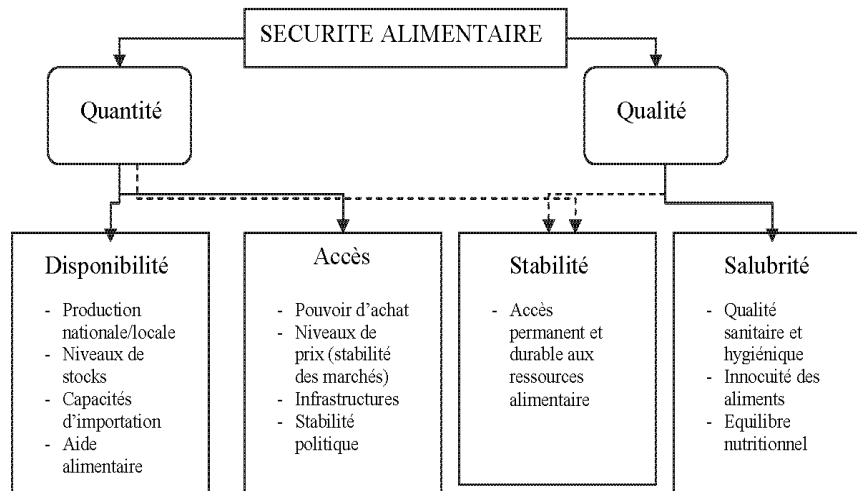
Définition – Sécurité alimentaire :

La définition du Sommet mondial de l'alimentation en 1996 : « la sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine. » (CSA – Comité sur la sécurité alimentaire)

Précision :

La sécurité alimentaire existe donc lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (CSA).

Cette formulation consensuelle fait apparaître sa dimension multidimensionnelle, illustrée par le schéma suivant⁹ :



3 aspects fondamentaux de l'importance de la pêche pour la sécurité alimentaire :

- la teneur en protéines et en éléments nutritifs du poisson en tant qu'aliment ;
- le rôle de la pêche et de l'aquaculture comme une source de revenus et moyens de subsistance ; et
- l'efficacité relative des poissons pour produire / transformer les protéines.

La pêche permet en effet d'assurer la sécurité alimentaire :

- de manière directe, car elle fournit des denrées alimentaires, en particulier aux consommateurs disposant de faibles revenus, et elle améliore qualitativement et quantitativement les régimes alimentaires,
- et de manière indirecte grâce aux emplois et aux revenus qu'elle génère, de par les opérations de pêche et post-captures comme la transformation et la commercialisation¹⁰.

⁹ © Paul-Florent Montfort <http://www.momagri.org/FR/articles/La-securite-alimentaire-un-enjeu-politique-d-actualite-471.html>.

¹⁰ L'alimentation étant l'un des besoins fondamentaux les plus sensibles à l'évolution des revenus, l'augmentation de ces derniers peut accélérer la réduction de la sous-alimentation.

Pour aller plus loin :

- ◆ Groupe d'experts de haut niveau, 2014. La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome 2014. <http://www.fao.org/3/i3844f/i3844f.pdf>
- ◆ Anaïd Panossian, « Pêche et sécurité alimentaire : réflexions sur une approche basée sur le droit à l'alimentation », *Annuaire du droit de la mer* 2013, Tome XVIII, Institut de droit économique de la mer (INDEMER), Monaco, Pedone, 2014, p. 123-174

2. Un enjeu socio-économique

Encore aujourd'hui, la pêche est enjeu économique et social avant d'être un enjeu écologique. Toute mesure visant à assurer une administration optimale des pêcheries est avant tout destinée à assurer une rentabilité économique et, somme-toute, un équilibre social plutôt que le bien-être de la ressource.

Le secteur de la pêche génère des revenus à des échelles différentes, du petit pêcheur artisan au grand armateur industriel. La concurrence sur le secteur est très grande et accentuée par l'amenuisement des ressources, et ce tant au niveau industriel qu'artisanal. L'agencement entre les différents segments est donc fondamental en droit des pêches.

La pêche est un métier, et parfois une passion, qui est loin d'être anodin. Il s'agit souvent d'entreprises familiales. Le secteur de la capture emploie surtout des hommes, bien que pour la pêche côtière à pieds il s'agisse souvent de femmes. Le secteur de la transformation emploie majoritairement des femmes.

Dans le secteur artisanal, différentes catégories de fonctions existent (mareyeuses, transformatrices, vendeuses...).

La condition sociale des marins pêcheurs n'est pas identique à travers le monde et peut représenter des difficultés importantes. Celle des femmes est par ailleurs souvent précaire.

Pour aller plus loin :

PHILIPPE Joëlle, « Comment les APPD peuvent-ils améliorer les conditions de travail des marins africains à bord des navires de pêche lointaine ? », 26 juin 2023, CAPE : <https://www.capecffa.org/blog-publications/comment-les-appd-peuvent-ils-amliorer-les-conditions-de-travail-des-marins-africains-bord-des-navires-de-pche-lointaine->

3. L'environnement marin

Les impacts de la pêche sur l'environnement marin sont nombreux : pollution par les navires de pêche (eau et air), destruction des écosystèmes, prises accessoires par les filets, etc.

Les changements climatiques ont également des répercussions sur le secteur. Par exemple, le

réchauffement des eaux entraîne les migrations d'espèces (principalement vers le Nord). Les zones côtières sont menacées et donc les activités de la pêche artisanale le sont en première ligne.

Pour aller plus loin :

- ◆ Chapitre 9 des directives de la FAO sur la pêche artisanale (voir Module 2)
- ◆ FAO. 2018. Impacts du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture: synthèse des connaissances actuelles, options d'adaptation et d'atténuation. Document technique de la FAO sur les pêches et l'aquaculture no 627. Rome.
<http://www.fao.org/documents/card/fr/c/CA0356FR/>

4. La transparence dans la pêche

La transparence dans les activités de pêche est fondamentale. Une initiative a été mise en place à cet effet, engageant plusieurs pays notamment en Afrique de l'ouest et dans l'Océan indien, la FITI - fisheries transparency initiative.

Pour aller plus loin :

FITI – Fisheries transparency initiative : <https://www.fiti.global/>

5. Enjeux liés au développement de l'aquaculture

Depuis 2016, l'aquaculture est la principale source de poisson disponible pour la consommation humaine (FAO SOFIA 2022). Il est impératif de concevoir de nouvelles stratégies de développement durable de l'aquaculture qui tiennent compte non seulement des capacités de croissance du secteur, mais aussi de l'ampleur des défis environnementaux face à l'intensification de la production.

Perçue comme la solution à la surpêche, l'aquaculture industrielle intensive est néfaste à tous niveaux et les États doivent s'engager pour une **aquaculture responsable et durable**. Un [rapport](#) récent¹¹ souligne qu'en Europe, les poissons d'élevage industriel, en particulier les espèces carnivores comme le saumon, se nourrissent en fait de poissons sauvages, et pour certaines unités de production, comme en Norvège, l'alimentation des poissons provient en partie des eaux d'Afrique de l'Ouest. On y voit se développer des industries entières liées à la production de farine et d'huile de poisson pour alimenter les élevages industriels d'espèces carnivores, causant des dommages sur l'environnement, sur les ressources halieutiques sauvages comme les petits pélagiques (sardines, maquereaux, anchois, etc.) qui sont déjà

¹¹ Changing Markets Foundation and Greenpeace Africa, "Feeding a Monster: How European aquaculture and animalfeed industries are stealing food from West African communities", June 2021, <http://changingmarkets.org/wp-content/uploads/2021/05/Feeding-a-Monster-EN-low-res.pdf>.

surexploitées et sur les communautés qui dépendent de ces ressources pour leur subsistance.

Pour aller plus loin :

PHILIPPE Joëlle, « Il faut mettre fin à l'élevage intensif de poissons carnivores dépendant de la farine de poisson d'Afrique de l'Ouest », 31 janvier 2023, <https://www.capecffa.org/blog-publications/il-faut-mettre-fin-llevage-intensif-de-poissons-carnivores-dpendant-de-la-farine-de-poisson-dafrique-occidentale>

GOREZ Béatrice, « Quand les populations ont faim, les images de poisson frais pour la farine choquent », 23 février 2022, <https://www.capecffa.org/blog-actualites/quand-les-populations-ont-faim-les-images-de-poisson-frais-pour-la-farine-choquent?rq=p%C3%A9lagiques>.

6. La sécurité sanitaire des produits halieutiques « *food safety* »

La contribution du poisson à une bonne nutrition et à la santé a été contrebalancée par des préoccupations pointant les risques de toxines/empoisonnement à partir d'algues nuisibles, les bactéries, les virus et les polluants chimiques dans les poissons, qui sont problématiques dans plusieurs parties du monde.

Un certain nombre de composés inorganiques et organiques dangereux peuvent être présents dans les poissons et autres fruits de mer. Les composés qui représentent des risques de santé les plus importants sont les métaux lourds tels que le méthyl-mercure, le cadmium et l'étain organique.

Le méthyl-mercure se trouve en petites quantités dans de nombreuses espèces de poissons. Considérant qu'il s'accumule dans la chaîne alimentaire, les niveaux les plus élevés sont atteints dans divers poissons prédateurs, avec des concentrations de plus en plus fortes avec l'âge et la taille.

Pour aller plus loin :

◆ FAO/WHO, Report of the joint FAO/WHO expert consultation on the risks and benefits of fish consumption, Rome, 25–29 January 2010, *FAO Fisheries and Aquaculture Report* no 978, FAO/WHO, 2011. <http://www.fao.org/docrep/014/ba0136e/ba0136e00.pdf>

◆ FAO/WHO, “Public Health Risks of Histamine and other Biogenic Amines from Fish and Fishery Products. Meeting report”, 23-27 July 2012, FAO/WHO, 2013. http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/agns/pdf/Histamine/Histamine_AdHocfinal.pdf

◆ Code de pratique des poisons et produits de la pêche, du codex alimentarius, annexe 1, p. 139. <http://seafood.oregonstate.edu/.pdf%20Links/FAO-Codex-Alimentarius-Code-of-Practice-for-Fish-and-Fishery-Products.pdf>.

7. Une dichotomie Nord-Sud

Les États industrialisés, ceux qui auront (sur)exploités leurs propres ressources, vont s'orienter vers les pays en développement qui eux, n'ayant pas toujours les capacités techniques et technologiques aussi avancées, disposent encore de ressources halieutiques. Les eaux d'Afrique de l'ouest notamment sont très convoitées par les flottes étrangères (UE, Chine, Taiwan, Japon, Russie notamment).

Cette ouverture aux eaux de pays tiers va se négocier sous forme de droits d'accès. C'est là l'origine des accords de pêche, que nous étudierons dans le module 4.

La situation de la pêche maritime telle que présentée nous amène à nous intéresser maintenant de plus près au rôle et à la construction du droit, qui va réguler les activités de pêche maritime.

II. Introduction au droit des pêches

A - Ses origines, sa genèse

Le droit des pêches en tant que tel est progressivement né pour palier à cette exploitation incontrôlée des ressources halieutiques, mettant ainsi en péril :

- une source alimentaire,
- une activité socio-économique
- et l'environnement marin.

Le droit des pêches repose sur deux approches :

- l'une à partir du droit national avec le développement de règles internes de plus en plus denses et complexes, tout en devant tenir compte progressivement des règles élaborées au niveau international (les poissons ne connaissant pas les frontières)
- l'autre qui est l'approche internationaliste avec les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) antérieures à la CNUDM, puis à la CNUDM et traités suivants

Ces deux approches se sont progressivement rencontrées.

Ce cours est basé sur une approche internationaliste, sans occulter la première.

La proclamation des ZEE par la CNUDM en 1982 a incité les États côtiers à exploiter plus intensément leurs richesses ou à les monnayer ; en effet la plupart des ressources halieutiques de la planète sont maintenant comprises dans les ZEE des États côtiers (FAO).

Enfin, la pêche est l'une des rares activités professionnelles où les conflits d'intérêts donnent encore naissance, à des démonstrations de force interétatiques. Ces conflits, souvent internationaux, sont basés sur l'appropriation de la mer et ses ressources, pour l'accès à la ressource, pour la gestion de cette ressource, pour la commercialisation de celle-ci, etc. (voir module 2, partie Jurisprudence).

B - Définitions

Définitions – Droit des pêches / Droit international de la pêche :

Droit des pêches : ensemble des accords et règles encadrant l'activité de pêche

Droit international de la pêche : ensemble des accords et standards internationaux qui règlementent les activités de pêche

Le droit de la pêche fait partie intégrante du droit de la mer puisque ses normes règlementent une activité s'exerçant soit dans les eaux relevant de la juridiction des États, soit dans la haute mer.

Dans le domaine de la pêche, le droit répond à 3 types d'exigences :

- des exigences économiques
- des exigences sociales
- des exigences d'ordre écologique et environnemental

Son objectif est de garantir un équilibre entre les besoins alimentaires et sociaux des populations, la rentabilité d'une activité économique et la pérennité des ressources halieutiques.

Le droit des pêches a donc une triple dimension :

- économique, il s'agit tout d'abord d'un droit d'exploitation de la mer ;
- scientifique et technique, permettant à court terme de gérer la ressource
- politique, du fait qu'il contribue au partage des richesses de la mer entre États riches en ressources, riches en activités de pêche et Pays en développement¹².

¹² VIGNES Daniel, CASADO RAIGON Rafael et CATALDI Giuseppe, *Le droit international de la pêche maritime*, Bruylant, Éd. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2000, p. 14.

Il est développé à différents niveaux :

- au niveau international, à travers les organisations internationales
- au niveau de l'Union européenne
- au niveau régional (principalement à travers les ORGP)
- au niveau sous-régional (ORP, org. d'intégration économique)
- au niveau bilatéral (accords de pêche)
- et national

C - La pêche responsable

Important :

Le droit des pêches s'est développé autour du concept de pêche responsable, qui est la mise en œuvre au niveau de la pêche de l'approche de développement durable

A l'image du développement durable, la pêche responsable intègre une approche écologique et une dimension économique dans la gestion des pêcheries (RAINAUD Barbara, p. 6.)

=> La pêche responsable est induite du développement durable dans une relation de cause à conséquence, ce dernier étant une finalité et la pêche responsable étant un moyen d'y parvenir.

Définition – Pêche responsable

Pêche responsable : désigne des conditions d'exercice des activités halieutiques visant à leur assurer un caractère durable, ou « soutenable », tout en respectant les écosystèmes dans lesquels elles opèrent.

Expression juridique créée et consacrée par les organisations internationales et par les États. Officialisée par la Conférence internationale qui s'est tenue à Cancun en mai 1992. Elle est consacrée par le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995).

Elle désigne des conditions d'exercice des activités halieutiques visant à leur assurer un caractère durable, ou « soutenable », tout en respectant les écosystèmes dans lesquels elles opèrent (BONCOEUR Jean).

Précision

Il n'existe pas vraiment de définition de ce qu'est exactement la pêche responsable : la déclaration de Cancun rappelle seulement « l'impérieuse nécessité que la pêche continue de se développer dans un système intégré et équilibré en accord avec l'approche de 'pêche responsable' ».

Cela englobe alors « l'utilisation durable des ressources halieutiques en harmonie avec l'environnement ; des méthodes de capture et d'aquaculture sans effets nocifs sur les écosystèmes, les ressources ou leur qualité ; une valeur ajoutée aux produits, par des processus de transformation respectant les normes sanitaires requises et l'adoption de pratiques commerciales, permettant d'assurer au consommateur l'accès à des produits de qualité »¹³.

Selon l'article 6 « Principes généraux », al. 1 :

« Le droit de pêcher implique l'obligation de le faire de manière responsable afin d'assurer effectivement la conservation et la gestion des ressources bioaquatiques »

« La pêche responsable se définit donc en quelque sorte par la pêche responsable ! » (LABROT Véronique)

Allant au-delà du vocable développement durable, le terme « responsable » est particulièrement significatif. Il donne à la notion de « durable » un contenu juridique : la responsabilité des acteurs pour les dommages futurs qu'ils sont susceptibles de causer.

Remarque :

On parle aussi de « pêche durable », en référence directe à celle de « développement durable », ou « pêche soutenable » en référence à la version anglophone. En anglais on parle de *sustainable fisheries*.

D - Les principaux acteurs

La réglementation et l'administration des pêches sont de la compétence d'organisations spécifiques ; les articles 61 et 119 de la CMB renvoient aux « organisations internationales compétentes, sous régionales, régionales, mondiales » concernant la conservation et gestion rationnelle des pêcheries.

- Au niveau international, c'est l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture - FAO - qui est la pionnière en matière de droit des pêches. Organisme du système ONU
- D'autres OI interviennent également dans le secteur (OMI, Banque mondiale, OMC, OIT, Interpol – lutte contre la pêche INN),

¹³ Déclaration de la Conférence internationale sur la pêche responsable, Cancun, Mexique, 6-8 Mai 1992, préambule.

- Comme nous le verrons, l'Union européenne est également très investie dans ce domaine.
- Pour la recherche scientifique, l'IFREMER, l'IRD (en France)
- Notons également que de nombreuses ONG soutenant notamment le secteur artisanal (ICSF, CAPE) et autres (WWF, Bloom, Oceana, EJF, etc.).

E - Enjeux du droit entre gestion-conservation-exploitation

Important

L'axiome d'une gestion rationnelle de la pêche est le suivant : la pêche repose sur deux catégories d'êtres vivants : les poissons – et autres ressources halieutiques – et les pêcheurs. De la sorte, la soutenabilité de la pêche suppose que l'existence d'aucune de ces deux catégories ne soit mise en péril par le déroulement même de l'activité de pêche.

Il faut que la pêche laisse subsister des poissons dans la mer – soutenabilité biologique – et que les pêcheurs puissent vivre de leur métier – soutenabilité économique. La seconde condition implique évidemment la première – pas de pêcheurs sans poissons mais l'inverse n'est pas vrai (BONCOEUR Jean).

Important

Selon la FAO (SOFIA 2020), les faits montrent de plus en plus clairement que là où la pêche fait l'objet d'une gestion rigoureuse, les stocks de poissons se situent systématiquement au-delà des niveaux cibles ou sont en reconstitution, constat qui renforce la crédibilité des gestionnaires des pêches et des gouvernements de par le monde qui sont prêts à prendre des mesures fermes.

En revanche, il ressort également du rapport que les bons résultats obtenus jusqu'à présent par certains pays et certaines régions n'ont pas suffi à renverser la tendance mondiale à la surexploitation des stocks: dans les zones où la gestion de la pêche est inefficace ou inexistante, les stocks de poissons sont en mauvais état et leur situation se dégrade.

Remarque

Les intérêts économiques (et politiques) peuvent encore primer sur la soutenabilité. La *pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)* est également le fléau principal qui ruine la bonne gestion des pêches.

F - Problématique du cours

Le droit des pêches permet de règlementer une activité qui ne l'était pas pour enrayer la surexploitation et les inégalités entre pays, et secteurs.

La réglementation des activités de pêche, comme toute réglementation, entraîne des déviations, comme la pêche INN, qu'il convient de contrecarrer également, par des voies réglementaires et une étroite coopération internationale notamment.

Notre cours repose sur une approche internationaliste du droit des pêches. Nous l'abordons sous l'angle du droit international puis régional, sans s'intéresser à un cadre juridique étatique spécifique.



UN UN e-SEA
Nantes Université

UNIVERSITÉ NUMÉRIQUE DES SCIENCES DE LA MER

contact.unesea@univ-nantes.fr

Adresse :

Université numérique des sciences de la mer UN e-SEA
UFR Sciences et Techniques
2 rue de la Houssinière – BP 92208 – 44322 Nantes Cedex 3

<https://unesea.univ-nantes.fr/>